

Extrait du
UREM :
Unité de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques

<http://www.ulb.ac.be/sciences/urem>

Dyslexie, dyscalculie

- Les News de Buekenhout -



Date de mise en ligne : lundi 23 janvier 2012

UREM :
Unité de Recherche sur l'Enseignement des
Mathématiques

Nous sommes interpellés par le pourcentage élevé de personnes souffrant de dyslexie et/ou de dyscalculie. De 5 à 10 % de francophones sont dyslexiques. Les professeurs, en particulier, de l'enseignement secondaire ne sont pas conscients des difficultés rencontrées par l'élève dyslexique et attribuent ses difficultés à la paresse ou à une déficience mentale.

Voici ce que l'on peut lire sur le site enseignement.be

Dans une classe, il y a en moyenne un élève qui souffre de « dyslexie », « dyscalculie » ou autres « dyspraxie » et « dysorthographe ». Il y a également en moyenne un élève par classe qui souffre d'un TDA/H (trouble déficitaire de l'attention/hyperactivité). Tous ces troubles sont des « troubles d'apprentissage » et ne sont pas facilement repérables. Pour cette raison, les élèves qui en souffrent ne sont pas toujours dépistés. Et trop souvent encore, même leurs troubles connus, ces élèves ne sont pas pris en compte dans leurs difficultés.

Madame Marie-Dominique Simonet, Ministre de l'Enseignement obligatoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé en septembre 2011 un programme de lutte contre la dyslexie : L'objectif est de sensibiliser et de mettre en place un vrai plan de lutte contre la dyslexie, a expliqué la ministre, ajoutant qu'il s'agit parfois de mettre en place des choses simples qui permettent de mieux encadrer les élèves dyslexiques.

Selon différentes études, 3 à 8 % des élèves souffrent de dyslexie et éprouvent des difficultés en lecture et écriture. Sans accompagnement approprié, ces enfants risquent le décrochage scolaire alors qu'ils sont intelligents. Mille cinq cents professionnels de l'éducation devraient participer à l'une des sept réunions d'information organisées jusqu'au 23 septembre en Wallonie et à Bruxelles. Ils pourront ensuite s'inscrire à une formation de 4 jours leur enseignant des méthodes pédagogiques.

L'objectif, à terme, est de former une personne relais dans chacun des 3.900 établissements scolaires wallons et bruxellois, afin qu'elle transmette ces techniques à ses collègues.

Ce projet entre dans le cadre du plan de lutte contre l'échec scolaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et est mené en collaboration avec l'Institut de la formation en cours de carrière (IDC), Dyslexia International et la fondation Dyslexie.

Consulter la circulaire http://www.ifc.cfwb.be/doc/dyslexie/circ_3583.pdf